



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cancer de la prostate

Question écrite n° 30615

Texte de la question

M. Pierre Morange souhaite attirer l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'attente de patients atteints d'un cancer de la prostate métastatique. Le jevtana (cabazitaxel) fait partie des traitements innovants qui augmentent notablement l'espérance de vie de ces malades lorsque la maladie continue de progresser sous chimiothérapie. Pour cette raison, il a reçu un avis favorable des experts de la Commission de la transparence et la Haute autorité de santé a reconnu son apport thérapeutique le 17 octobre 2012. Alors que près de vingt pays européens ont décidé de prendre en charge ce médicament, il ne l'est pas en France, son pays de production, et y est même indisponible depuis décembre 2012. Aussi lui demande-t-il les raisons qui ont conduit à cette situation et ses projets pour y remédier.

Texte de la réponse

La spécialité pharmaceutique JEVTANA®, inscrite au remboursement depuis le 27 mars 2012 (arrêté du 22 mars 2012 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics), est désormais inscrite sur la liste en sus et ce, depuis la publication au journal officiel du 30 juillet 2013 de l'arrêté du 22 juillet 2013 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques prises en charge en sus des prestations d'hospitalisation mentionnée à l'article L.162-22-7 du code de la sécurité sociale.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morange](#)

Circonscription : Yvelines (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30615

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2013](#), page 6531

Réponse publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11262